



CONSEIL MUNICIPAL

du 1^{er} avril 2026

| | |
|--|---|
| Présents : 26 Excusés : 1 1 pouvoir Absents : --- Votants : 27 En exercice : 27 | <p>L'an deux mille vingt-six, le 1^{er} avril, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Bruno BENOIT, M. Bruno CHICOISNE, M. Nicolas CLÉMENCEAU, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, M. Marc DUREAU, Mme Magalie GARNIER, M. Bruno GOHIN, M. Alexis GOUGEON, M. Wilfried HERBERT, M. Christophe HUNAUT, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Océane LEHY, Mme Amandine LEPESTEUR, Mme Marina LUCAS, Mme Stéphanie MICHALET, M. Ludovic MOREAU, Mme Sophie PANNETIER, Mme Clémentine PEREIRA-JAHAN, Mme Charlotte SCELO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Laurent TEMPLÉ, M. David VOITON, Mme Annie WALGRAEF, Mme Nadine YOU.</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Mme Nadine YOU).</p> <p><u>Assistait également au titre des services</u> : Mme Marie LE ROUX, DGS, Mme Laëtitia PAYEN, DGA.</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : M. Bruno CHICOISNE.</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 26 mars 2026</p> |
| Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 8 avril 2026, Publiée, le 8 avril 2026, Notifiée, le 8 avril 2026. | |
| Délibération n°260401_18 | AFFAIRES GÉNÉRALES Désignation d'un représentant de la Commune à la Commission de Suivi de Site (CSS) ODALIS |

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'au vu des nuisances, dangers et inconvénients susceptibles d'être présentés par la société ODALIS, implantée au lieu-dit « La BLANCHARDIERE » à Mésanger, la Préfecture de Loire-Atlantique a créé une Commission de Suivi de Site (CSS), par arrêté préfectoral du 25 février 2013. À chaque nouveau mandat municipal, la Sous-Préfecture demande la désignation, par le Conseil Municipal, de représentants appelés à siéger à la CSS.

Cette commission est composée de 5 collèges :

- « Administration de l'Etat » dans lequel siègent des représentants de la sous-préfecture, gendarmerie, DDTM, du SDIS, de l'ARS, ...
- « Riverains-associations de protection de l'environnement »,
- « Exploitant » représenté par le président et le directeur d'ODALIS,
- « Salariés »,
- « Elus des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale concernés ».

La Commune de Mésanger doit être représentée dans ce dernier collège par un membre titulaire et un membre suppléant qu'il convient de désigner.

Chaque membre peut mandater l'un des membres de la commission pour le remplacer en cas d'empêchement.

Cette commission a pour objectif de :

- Créer entre les différents représentants des collèges un cadre d'échange et d'information sur les actions menées, sous le contrôle des pouvoirs publics, par l'exploitant d'ODALIS en vue de prévenir les risques d'atteinte aux intérêts protégés par l'article L.511-1 du Code de l'environnement ;
- Suivre l'activité des installations classées de la société ODALIS, que ce soit lors de leur création, exploitation ou cessation d'activité ;
- Promouvoir pour ces installations, l'information du public sur la protection des intérêts mentionnés à l'article L.511-1 du Code de l'environnement.

La commission se réunit au moins une fois par an.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-2 et L.2121-38,

Considérant la nécessité de désigner un représentant de la commune pour siéger à la commission de suivi de site ODALIS,

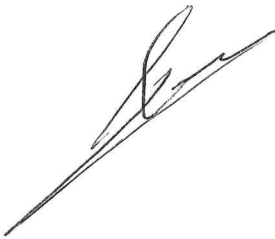
Considérant la candidature de Bruno GOHIN en qualité de titulaire et de Stéphanie MICHALET en tant que suppléante,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 votants) :

► **DÉCIDE** que la nomination des représentants de la Commune à la commission de suivi de site ODALIS se fera par un vote à main levée ;

► **DÉSIGNE** M. Bruno GOHIN en qualité de représentant titulaire et Mme Stéphanie MICHALET en qualité de représentante suppléante de la Commune à la Commission de Suivi de Site ODALIS.

Bruno CHICOISNE
Secrétaire de séance



Le Maire,
Nadine YOU

